



Communiqué de presse

Jeudi 12 juillet 2018

Le Président de la République souhaite maintenir le taux de la TVA dans la restauration à son niveau actuel

L'ensemble des organisations professionnelles de la restauration (entreprises indépendantes, chaînes de restauration, cafétérias et restauration rapide) ont lu avec attention les déclarations de Jean-Baptiste LEMOYNE secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères dans Le Bien Public ce matin : « ***Le président de la République souhaite que le taux de TVA dans la restauration demeure à son niveau actuel. Car le secteur de la restauration est majeur, à la fois pour nos territoires et pour l'attractivité touristique.*** »

Pour les professionnels, ces déclarations mettent fin aux rumeurs. La TVA est un impôt payé par le consommateur. Toute augmentation du taux de TVA, comme toute hausse d'impôt, aurait des conséquences préjudiciables inévitables en matière de pouvoir d'achat des Français, d'emploi, d'activité économique, d'aménagement du territoire et de compétitivité de la destination France.

Pour investir, embaucher, former, répondre aux attentes du consommateur, **les entreprises du secteur de la restauration ont besoin de stabilité fiscale.**

Les représentants des organisations professionnelles du secteur seront reçus demain 13 juillet à Bercy par le ministre de l'Économie, Bruno LE MAIRE.

Contacts presse

GNC – SNRPO – UMIH : Gaëlle MISSONIER – gaelle.missonier@umih.fr

GNI : Franck TROUET – f.trouet@gni-hcr.fr

SNARR : Dominique-Philippe BENEZET – dominique-ph.benezet@snarr.fr

SNRTC : Agnès THEODOSE - agnes.theodose@snrtc.fr